



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
18 février 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
- 4 MARS 2022	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 4 MARS 2022 et publication du - 4 MARS 2022	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-cinq** février le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit février deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h06), Patrick PORNET (arrive à 20h18) et Roseline TRAMBOUZE

Absente avec excuse :

Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Bernard PLACE
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2022-003 : bilan des cessions et acquisitions 2021 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2021 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé que plusieurs achats ont été signés en 2021 :

- Achat pour un montant de 10 624.10 € à la SAFER située aux Franchises, d'une parcelle cadastrée section B n°54 d'une superficie de 23 030 m²,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220225-2022-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

Publication : 04/03/2021

- Achat pour un montant de 1 603 € à Monsieur CARNEIRO, d'une parcelle cadastrée section B n°1500 d'une superficie de 1 603 m²,
- Achat pour un montant de 1 486 € à Madame ALIBERT, d'une parcelle cadastrée section B n°455 d'une superficie de 1 486 m²,
- Achat pour un montant de 1 155 € à Monsieur BARRIQUAND, des parcelles cadastrées section B n°441, 443 et 1501 d'une superficie totale de 1 155 m²,
- Achat pour un montant de 2 611 € à Monsieur BAUDINAT, des parcelles cadastrées section B n°459, 471 et 472 d'une superficie totale de 2 611 m²,
- Achat pour un montant de 426 € à Monsieur et Madame DUPIN, d'une parcelle cadastrée section B n°474 d'une superficie de 426 m²,
- Achat pour un montant de 1 280 € à l'indivision GAUTHIER, des parcelles cadastrées section B n°457 et 458 d'une superficie totale de 1 280 m²,
- Achat pour un montant de 2 792 € à l'indivision SCHNELE, des parcelles cadastrées section B n°1 429 et 1 430 d'une superficie totale de 2 792 m²,
- Vente pour un montant de 67 000 € à la société CHANTOIZET des parcelles cadastrées section B n° 654 et 655 situées à Chantoizet d'une superficie de 3 187 m².

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
 Ont signé au registre tous les membres présents,
 Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 3 mars 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

